

Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572

Périodique trimestriel
Numéro 75 - Automne 1999



Assemblée générale

Le mardi 30 novembre

Nous comptons sur votre présence

(voir page 3)

Éditorial



On n'a pas toujours 20 ans

1999 s'achève tout doucement. Nos 20 ans aussi !

Au-delà des 4 bulletins parus cette année, le PPNa a rassemblé ses énergies pour promouvoir l'association (augmentation du nombre de membres), travailler au renouvellement des cartes de promenades (nous vous en parlerons prochainement) et offrir 2 journées découverte à ses membres et amis.

Le bulletin précédent vous relatait la journée du 11 juin à Villers. Celui-ci vous résume celle du 10 octobre à Nandrin (au cas où vous n'y étiez pas !).

Elles ont nécessité beaucoup de travail, bien sûr mais il fut mené avec un réel plaisir : c'est tout un groupe qui s'est investi et qui a partagé les tâches avant, pendant et après les manifestations.

Et tant que la sueur se mêle au rire, ça marche... Et on en redemande.

Les résultats obtenus par le "comité 20 ans" donnent à beaucoup l'envie de continuer. Pour faire quoi ? Tiens, comme le monde est bien fait, voilà justement une assemblée générale qui arrive...

Nous nous réjouissons d'y débattre de ce sujet avec vous. Les projets dans les cartons, les orientations à donner à l'association, les nouvelles idées et... le verre de l'amitié seront également de la partie. D'avance nous vous remercions pour votre présence à cette date.

□

Convocation à l'Assemblée générale

Une Assemblée générale statutaire se tiendra le

mardi 30 novembre

prochain à **20 h 15**, à Nandrin, dans la salle communale Sprumont (derrière le musée de la vie rurale condreuse), rue F. Godinasse, à Nandrin. Tous les membres de l'association sont cordialement invités à participer à cette réunion. Nous souhaitons vivement que tous fassent un effort de participation.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport moral ;
- rapport financier ;
- renouvellement du Conseil d'administration ;
- programme 2000 : propositions et débat.

Les membres et les tiers peuvent prendre connaissance des décisions au secrétariat (la Vaux, 8 à Nandrin, tél. : 04/371.28.67).

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures

Chaque année, un tiers des membres du Conseil d'administration sont déclarés sortants. Il s'agit de Yvon Carpeaux, Jean-Marie Delmotte et René Mawet.

Le Conseil d'administration comptait 8 membres en 1999 mais les statuts autorisent de porter ce nombre à 18 au maximum.

Toutes les candidatures sont donc bienvenues. Elles sont à adresser avant l'Assemblée générale, oralement ou par écrit, à notre président (G. de Potter, la Vaux, 5 ; 4550 Nandrin ; tél. : 04/371.27.82) ou à un autre membre du Conseil actuel. □



Nandrin par le haut...

Nous tenons à votre disposition toute une série de photos aériennes des différents hameaux et villages de l'entité. L'effet est souvent saisissant !

Les clichés datent de deux époques différentes. Une partie a été réalisée dans les années 1982-83 par M. W. Putzeis et l'ANIPH (Association nandrinoise pour l'inventaire photographique et historique). Les autres en 1999 par M. M. Paulus et le PPNa.

En voici quelques-uns, à titre d'exemples, ainsi que la liste des autres sites photographiés. N'hésitez pas à joindre le secrétariat (La Vaux, 8 - 04/371.28.67) si l'acquisition d'une de ces prises de vue vous intéresse.

Photo couleur format 10x15 : 100 F ou format 13x18 : 150 F.

De nombreuses photos des sites suivants sont disponibles :

- Nandrin village
- Faftu
- Quatre-Bras
- Baimont
- tige Pâquette
- Sur-Haies
- Fraineux
- Favence
- Croix-André
- Croix-Claire
- Villers-le-Temple
- Saint-Séverin



□



Notre journée découverte du 10 octobre

Les anniversaires ont du bon... Ils nous font mettre les bouchées doubles... Après la journée du 12 juin au Moulin de la Forge à Villers-le-Temple (événement relaté dans le bulletin précédent), nous avons cette fois exploré une partie du patrimoine de l'ancienne commune de Nandrin.

Cette journée a connu un grand succès de participation. Il y a donc de bonnes chances pour que vous-même en ayez fait partie !

Le rendez-vous était fixé au château de la Petite-Vaux.

Totalement dissimulée aux regards extérieurs, cette magnifique propriété est méconnue, voire ignorée, de beaucoup de nandrinois.

14 h. La cour intérieure du château s'emplit peu à peu. Des 30 à 50 personnes espérées, c'est finalement plus de 80 qui sont présentes une demi-heure plus tard pour participer à la promenade.

L'itinéraire proposé est inédit et... éphémère ! En effet, nous avons obtenu une autorisation de passage exceptionnelle de la part de plusieurs propriétaires privés. Qu'ils en soient remerciés. Il s'agit de MM. Houillet et X. Laloux (Petite-Vaux), M. de Moffarts (Bagnée) et M. G. Laloux (La Roubenne). Le circuit emprunte donc largement des chemins ordinairement (et malheureusement) inaccessibles au public.



Le château de la Petite-Vaux est cité dès 1358. Actuellement, il est constitué de deux ailes en brique et pierre de taille construites au XIX^e s. par François Halleux et d'une partie ancienne, en pierre calcaire, datant du XVII^e s. Le domaine fut entre autres propriété des Jésuites de Huy et de la famille Woot de Tinlot.

Nous nous mettons alors en route vers Bagnée, en coupant à travers bois.



L'ancien château de Bagnée se présente sous la forme d'une ferme en carré sans ouverture extérieure autre que le porche. Datant du XVI-XVII^e s., elle constituait une des 7 seigneuries "au-delà des bois" du duché de Limbourg.



Le premier château exigü et manquant de confort, les seigneurs construisent au XIX^e s. leur nouveau château hors des limites du duché de Limbourg en territoire liégeois. L'architecture de ce nouveau château a été modifiée ultérieurement. L'ancien et le nouveau sont actuellement la propriété de la famille de Moffarts.

Aux confins de Nandrin et d'Anthisnes, nous empruntons le chemin qui relie Bagnée à Favence à travers champs et bois. Dans une nature superbe, quelques observations inattendues jalonnent le chemin : l'indice de la présence du pic noir et de curieux "arbres à sangliers", usés et couverts de boue à leur base.

Arrivés rue Favence, nous pénétrons dans la propriété de La Roubenne.



La Roubenne figure au registre de la cure en 1581. Le portail du porche date de 1666, le corps de logis de l'année suivante et le logis du fermier de 1673. Jean-Louis d'Erckenteel acquiert le domaine en 1800, dessine et plante le parc. Les tilleuls qui constituent la magnifique drève redescendant sur Faftu ont donc 200 ans. Actuellement le domaine est la propriété de la famille Delrée.

Notre promenade arrive bientôt au pont du Cwèna, traverse le bois de la Vaux et, via le calvaire aux 3 tilleuls situé sur la rue de Berleur, rejoint le moulin de la Petite-Vaux.



Le moulin est signalé dans un acte de location en 1330. Il est partiellement démoli.

Retour au château. La fin de la journée se déroule parmi les granges et les étables. C'est l'heure des expositions (Nandrin sur 3 siècles, La forêt des ombres de B. Stassen), du bar, du barbecue et de la remise des prix du concours-photo lancé par le PPNa en juin

dernier. Pas moins de 80 clichés sont rassemblés. Benjamin Stassen et les mordus de photo du Comité 20 ans ont sélectionné les photos les plus originales et les mieux réalisées sur le plan technique.

Dans la catégorie enfants, c'est Mlle Laura Thomas qui remporte le premier prix offert par le magasin "Photo Nandrin" : un appareil photo d'une valeur de 3000 F.



"Entre Ciel et Terre", Laura THOMAS.

Dans la catégorie adultes, c'est M. Fernand Marnette qui emporte un bon d'achat de la même valeur pour un une oeuvre tirée d'un ensemble remarquable de photos en noir et blanc sur Nandrin.



"Notre-Dame des Champs", Fernand MARNEFFE.

21 h. Dernières poignées de mains, les derniers convives se retirent. Les membres du comité 20 ans respirent un grand coup. Il leur reste la dernière ligne droite : le démontage...

Que chacun soit ici vivement remercié !

Il y a des jours (et des soirs) où l'enthousiasme est vraiment communicatif. □

Au gré des chemins de chez nous...



De Favence à Baugnée et vice-versa

La dernière fois que je vous ai parlé sentier, c'était à propos d'un tout petit bout de chemin, joignant deux quartiers proches du centre de Nandrin : le tige Pâquette et Sur-Haies. Aujourd'hui, nous quittons le centre du village pour un périple plus long mais qui constitue un des tout beaux circuits des environs.

Pour une localisation facile, plaçons le départ à l'entrée du home de la Porte-Ouverte, à Favence (la carte de cette promenade se trouve sur la dernière page de ce bulletin). Tournant le dos à la grille d'entrée, vous prenez à droite pour trouver très rapidement un carrefour à 4 branches, pas spécialement en croix. La route principale, asphaltée, continue vers ce qu'on appelle le fond de Favence mais deux autres voies s'ouvrent sur votre droite. Ne prenez pas la première (un large chemin forestier qui s'enfonce dans les bois vers Fraiture ; il est très beau aussi, mais ce sera pour une autre fois) mais la seconde, plus carrossable, bordée sur sa droite, d'un bois et sur sa gauche, de quelques habitation. Très vite, vous atteignez la dernière maison. Le revêtement de la chaussée cède le pas à la terre et la voie se rétrécit pour pénétrer dans le bois. La descente, plutôt brusque, est suivie d'une courte remontée, puis plonge en ligne droite vers le fond de la vallée. Vous êtes déjà au bout du monde. Arrivé dans le bas, des chemins partent à gauche et à droite, ignorez-les - je crois bien qu'il s'agit de chemins privés -, continuez tout droit. Vous passez sur l'ancienne digue (en terre) qui marque la tête du grand étang d'Houchenée. Vous le voyez très bien sur votre gauche. À droite, c'est un fond de vallée marécageux. L'endroit vaut la promenade en toute saison mais il vaut mieux éviter de le visiter à l'époque où les têtards se métamorphosent. Le sol risque alors de n'être qu'un

grouillement de grenouilles minuscules, en quantité telles que vous en écraseriez vingt à chaque pas. Passé l'étang, le sentier remonte dans le bois et vous conduit sur un tige empierré qui rejoint, soit Favence (descendre à gauche), soit Houchenée (monter à droite).

Va donc pour Houchenée, c'est un hameau de Tavier, modeste en taille, mais qui s'enorgueillit d'un château. Celui-ci est à peu près devant vous quand vous atteignez le sommet de la côte. Cette seigneurie est mentionnée dès 1316 et de Saumery y signale une tour du 10^e siècle, mais n'espérez plus la voir, le château a subi d'importantes modifications au cours des siècles. La bâtisse n'est d'ailleurs pas facile à apercevoir et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Après la côte, prenez à gauche, laissez à votre droite les maisons du hameau et les quelques chiens qui s'y énervent, et offrez-vous la campagne. La grande et toute belle campagne, sans habitation visible, un calme rare. Je me souviens de l'avoir traversée par une fin d'après-midi d'hiver enneigé, un soleil rasant dans le dos. Un moment féérique ! Le chemin s'en va quasiment en ligne droite, à travers les champs, jusqu'à un petit bois. Juste avant le bois un chemin monte vers la droite, il peut vous conduire au centre de Tavier mais c'est un solide détour. On va donc laisser le bois sur notre droite, pour filer vers Baugnée dont les bâtiments apparaissent bientôt dans le fond de la vallée. On voit surtout la masse grise de la ferme mais on ne va pas jusque là cette fois-ci. Notre chemin finit dans un carrefour en T. Pour la ferme, il faudrait aller à droite, prenons à gauche pour remonter vers Favence.

C'est une remontée lente mais régulière. Au début, on longe la propriété du château de Baugnée, à droite. Avec un peu de chance, vous verrez s'envoler un héron du petit étang tout proche. Le sentier s'étire d'abord entre champs et bois, puis devient franchement forestier. Quand l'éclaircie d'un pré s'ouvrira sur votre droite, vous saurez que vous avez regagné Favence. Au bout du pré et du bois, on ne peut guère aller qu'à gauche pour retrouver une route asphaltée qui, après deux virages à angle droit, nous ramène au point de départ.

Là, vos jambes vous diront que vous avez quand même marché six bons kilomètres. □



Promenons-nous dans les bois

Économique, écologique, social, culturel, la forêt joue de nombreux rôles extrêmement différents. Concilier les intérêts de ses différents utilisateurs n'est pas toujours une mince affaire. Joggeur, chasseur, naturaliste, cavalier, scout, VVTiste, sylviculteur et d'autres encore, n'ont le plus souvent pas le même intérêt dès lors que leurs besoins sont différents.

Aussi, c'est pour remédier aux décalages provoqués par une évolution des comportements en forêt qu'un nouveau décret réglementant la circulation en forêt a vu le jour en 1996.

Le décret s'applique à l'ensemble de la forêt wallonne, tant publique que privée, mais les dispositions relatives à la circulation ne concernent que les routes, chemins et sentiers publics. Sont considérées comme telles toutes les voies de circulation qui ne sont pas interdites par une signalisation.

En bref, que peut-on faire dans les forêts wallonnes ?

1. Sur la voirie

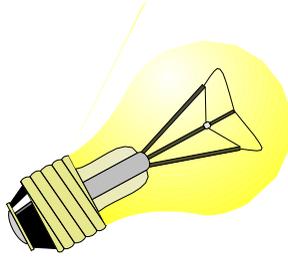
- Le randonneur ou le promeneur peut parcourir les routes, sentiers et chemins forestiers et profiter pleinement des joies de la balade en forêt. Un balisage spécifique le guide vers des endroits aménagés. Les enfants de moins de 9 ans peuvent accompagner leurs parents à vélo. Quant aux chiens, ils seront tenus en laisse.
- Le cycliste, le skieur ou le cavalier ont les routes et les chemins à leur disposition. En certaines circonstances, un balisage spécifique leur autorisera l'accès à certains sentiers.
- Les conducteurs de véhicules à moteur roulent sur les routes forestières. Dans certains cas, un balisage uniquement temporaire leur autorise l'accès aux chemins et sentiers. Toute infraction est sanctionnée par une lourde amende.

2. En dehors de la voirie

- Récolter des fruits, myrtilles, champignons comme par le passé, à condition que cette cueillette réponde aux besoins personnels du cueilleur, tout commerce étant interdit. Précisons toutefois qu'en propriété privée, l'accord du propriétaire est indispensable.
- Accéder aux aires de délasserment ou d'activités sportives, l'aire étant une zone affectée à l'accueil des piétons, au stationnement momentané des véhicules et à l'exercice de certaines activités récréatives.
- Organiser des activités (de type mouvement de jeunesse) dans les bois soumis au régime forestier, des conventions ayant été conclues entre la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, (Administration de la Région wallonne) et les organisations de jeunesse. Rappelons que, dans les bois privés, l'accord du propriétaire est toujours indispensable. Voilà en résumé la teneur du décret en matière de circulation. Le texte complet est disponible auprès de notre secrétariat.

Adapté de "À votre avis", 6 juillet 1999.

□



S'éclairer sans gaspiller

Voici venir les jours gris... et l'envie de renforcer l'éclairage de la maison.

Le moment nous paraît propice pour vous informer sur les types d'ampoules les moins énergivores. Ces renseignements sont issus d'une fiche technique réalisée par le réseau Eco-Consommation. Ce réseau tient une permanence téléphonique tous les matins de 9 h 30 à 13 h 30 au 071/300.301 et représente actuellement en Région wallonne, le meilleur endroit pour récolter des informations et des conseils fiables sur l'éco-consommation au quotidien (piles, lessives, emballages...).

6 % de la consommation électrique des ménages sont consacrés à l'éclairage de la maison. Ce n'est pas énorme mais l'électricité coûte cher et sa production pèse sur l'environnement. S'éclairer en consommant moins d'électricité doit devenir un réflexe. Comment faire ?

Le choix d'une lampe

Il existe différentes sortes de lampes. Voici un bref aperçu de leurs avantages et inconvénients.

Les lampes à incandescence

Ces lampes, très courantes, consomment beaucoup d'électricité. Un filament en métal s'échauffe lorsqu'un courant électrique le

traverse. Placé dans une ampoule vide ou remplie d'un gaz inerte, le filament chaud émet de la lumière ! Il perd aussi des particules de métal qui se déposent sur la paroi de l'ampoule diminuant ainsi le rendement lumineux. Au cours du temps, le filament s'amincit et finit par se rompre.

Inconvénients :

- Rendement faible : seuls 5 à 8 % de l'électricité consommée sont transformés en lumière, le reste est perdu en chaleur.
- Leur durée de vie n'est que d'environ 1.000 heures.

Avantage :

- Prix peu élevé.

Les lampes à halogène

Ce sont des lampes à incandescence dont l'ampoule contient des vapeurs d'un gaz halogène (brome ou iode) qui empêchent le dépôt de fragments du filament sur les parois de l'ampoule.

Inconvénients :

- Les rayonnements ultraviolets ne sont pas arrêtés par le quartz constituant l'ampoule (la température atteinte par le filament est trop élevée pour utiliser du verre normal). Ces rayonnements sont cancérogènes. Il est dangereux de s'y exposer à très courte distance pendant de longues périodes. Toutefois, une simple paroi en verre les arrête et écarte tout danger.
- Pour éclairer une pièce, on oriente souvent une lampe vers le plafond (éclairage indirect). Choisissons plutôt des éclairages directs, ponctuels rentabilisant mieux la lumière émise.
- Le quartz de l'ampoule est fragile. Il ne supporte pas les traces de gras qui le font éclater. Nettoyons les traces de doigts à l'aide d'un coton imbibé d'alcool.
- Leur prix est plus élevé que celui des lampes à incandescence classiques. Les variateurs d'intensité, souvent utilisés pour les lampes halogènes, ne diminuent pas la consommation électrique dans les mêmes proportions.
- Utiliser un variateur use l'ampoule prématurément.

Avantages :

- Leur rendement lumineux est environ 2 fois supérieur à celui des lampes à incandescence classiques. Pour économiser l'énergie, préférons les ampoules de puissance plus faible : il en existe de 20 à 500 Watts.
- Leur vie est deux fois plus longue que celle des lampes à incandescence classiques (environ 2 000 heures).
- Leur petite taille permet d'utiliser des luminaires beaucoup plus compacts.

Les tubes fluorescents classiques

Il s'agit des TL, ES ou Lumilux. C'est le gaz contenu dans le tube (vapeur de mercure), et non un filament, qui émet des rayonnements ultraviolets. Ceux-ci sont transformés en photons lumineux au contact des pigments fluorescents tapissant la paroi intérieure du tube. Pour fonctionner, ce type de lampe nécessite un dispositif électrique comprenant un starter et un ballast ou un ballast électronique remplissant les deux fonctions.

Inconvénient :

- Leurs dimensions sont peu pratiques.

Avantages :

- Elles ont un bon rendement énergétique : 30 % de l'énergie électrique sont convertis en lumière. Elles sont jusqu'à 6 fois plus économiques que les ampoules traditionnelles.
- Leur durée de vie est 6 à 8 fois plus longue que celle des lampes à incandescence classiques (6 000 à 8 000 heures).
- Elles sont bon marché à l'achat.

Les lampes fluo-compactes

Appelées aussi LFC, ces lampes "basse énergie" ou "économiques" sont une variante des tubes fluorescents, mais elles sont moins encombrantes que ces derniers. Le tube est disposé en cercle ou simplement en "U". Il est parfois enveloppé dans un bulbe de protection en verre. Le tube utilisé est plus mince et plus court. Certains modèles possèdent en plus un régulateur électronique de courant qui évite le clignotement à l'allumage. Il existe 2 types de

lampes fluo-compactes, celles à starter intégré (à culot vissable) et celles à starter séparé.

Inconvénient :

- Leur coût est élevé à l'achat, mais s'amortit après 3 000 heures d'utilisation.

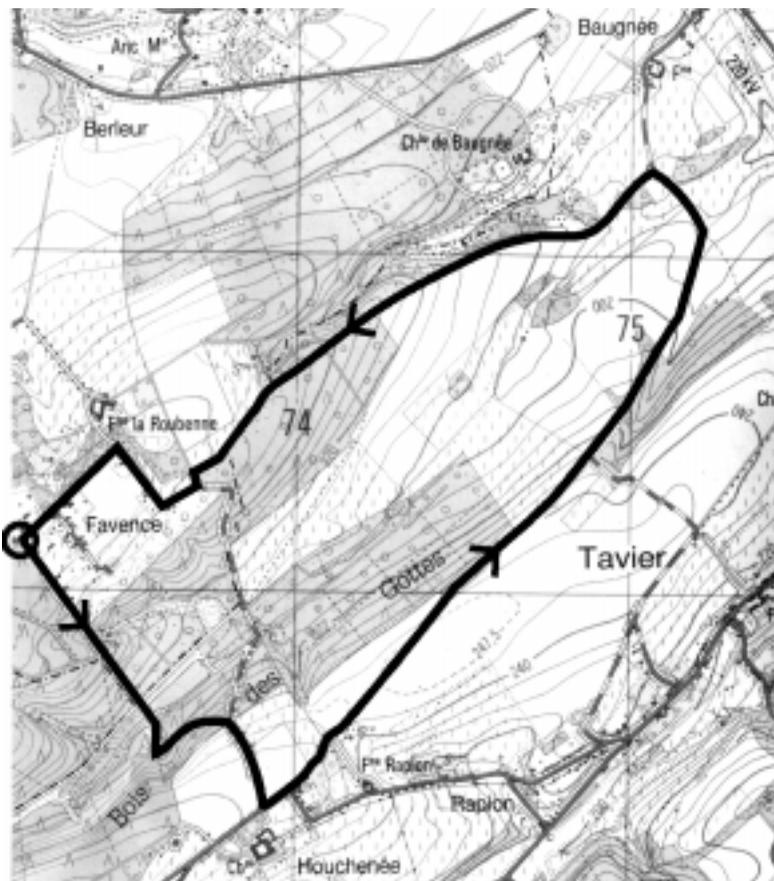
Avantages :

- Leur durée de vie est très élevée : 6 000 à 8 000 heures.
- Malgré un prix d'achat élevé, elles permettent de faire des économies.
- Elles se vissent sur un support normal (LFC à starter intégré).

Conseils

- Choisissons les ampoules les mieux adaptées à la pièce et à sa fonction : lampes fluorescentes à la cuisine, au garage... ; LFC au séjour ou dans les endroits que nous occupons de longues heures ; ampoules à incandescence pour les emplois de courte durée (minuterie, lampe de chevet...).
- Il est préférable de multiplier les sources ponctuelles d'éclairage plutôt que d'installer un éclairage unique de forte intensité pour toute la pièce. Installons par exemple une lampe à proximité du fauteuil de lecture, un éclairage au-dessus du plan de travail à la cuisine.
- Dépoussiérons régulièrement les ampoules.
- Aménageons les bureaux et pièces de séjour dans des endroits naturellement éclairés par le soleil.
- Pensons à installer les plans de travail à proximité des fenêtres.
- Peignons les murs en couleurs claires ; installons des miroirs pour refléter la lumière.
- Changeons les ampoules avant qu'elles ne claquent : en fin de vie, elles éclairent moins bien, mais consomment autant d'énergie. Elles peuvent alors servir dans des endroits où la qualité de l'éclairage a moins d'importance (cave, grenier, garage).
- Ne jetons pas les lampes à la poubelle, elles peuvent contenir des vapeurs de métaux lourds toxiques pour la santé et l'environnement. Déposons-les aux parcs à conteneurs ou aux collectes de petits déchets chimiques.

□



Pourquoi chercher ailleurs
UN SERVICE DE QUALITÉ
pour vos produits bancaires

épargne - euro-obligations - bourse - crédits divers

Renseignez-vous : 04/234.23.20

Je me rends à domicile
Agence de Jemeppe - M. Delleuze
rue de la Station, 72
4101 Jemeppe